



Chauffeur accompagnateur / Chauffeuse accompagnatrice de personnes à mobilité réduite

Ce professionnel ou cette professionnelle de la route a pour mission de transporter et d'accompagner des PMR (personnes à mobilité réduite). Il ou elle doit veiller à leur sécurité et à leur confort dans le véhicule.

SOMMAIRE

[Le métier](#)

[Les études](#)

[Emploi et secteur](#)

[Salaire du débutant](#)

[Pour aller plus loin](#)

Niveau minimum d'accès : **CAP ou équivalent**

Salaire débutant : **1867 €**

Statut : **Statut salarié**

Secteur professionnel : Logistique et transport

Centres d'intérêt : J'adore conduire, J'aime bouger, Je veux être utile aux autres



© Laurence Prat/Onisep

Le métier

Certaines personnes dont la mobilité est limitée ont recours, pour se déplacer, à des conducteurs ou conductrices ayant acquis des aptitudes adaptées à ce type de transport spécifique. Le chauffeur accompagnateur ou la chauffeuse accompagnatrice de personnes à mobilité réduite va les chercher à leur domicile, puis les installe en toute sécurité à bord du véhicule adapté. Il ou elle les accompagne à leur lieu de rendez-vous (établissements administratifs ou de soins, centres spécialisés...). Ses journées suivent donc un planning précis. Chaque personne transportée ayant besoin d'une prise en charge spécifique et d'un suivi particulier, tout transport doit être préparé et anticipé. Ce métier requiert écoute, communication, bienveillance, respect et ponctualité. Savoir réagir face aux difficultés qui peuvent survenir est une compétence clé, tout comme la maîtrise des premiers secours et des gestes et postures à entreprendre lors des contacts avec les différentes personnes transportées. Ce professionnel ou cette professionnelle de la route conduit dans le respect du code de la route et de la sécurité routière en toutes circonstances. Il ou elle est responsable de son véhicule et de son entretien. Les emplois se situent généralement dans les entreprises de transport, spécialisées ou non dans le transport de personnes en situation de handicap ou à besoins particuliers. Le permis B et/ou D est obligatoire, ainsi qu'une attestation préfectorale d'aptitude physique à la conduite.

Les études

Après la 3e

2 ans pour obtenir le CAP conducteur agent d'accueil en autobus et autocar.
Formation complémentaire à effectuer concernant la connaissance des premiers secours, les différents profils de clients, les gestes...

Il existe un TP (titre professionnel) conducteur accompagnateur de personne handicapée ou à mobilité réduite délivré par la branche professionnelle du transport.

CAP ou équivalent

[→ CAP conducteur agent d'accueil en autobus et autocar](#)

Emploi et secteur

Secteur

Logistique et transport

Salaire du débutant *

À partir de 1867 euros brut par mois.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Librairie



PARCOURS

Transport et logistique

Paru le 19/08/2024

Broché • 12,00 € ↗

PDF • 8,00 € ↗

Centres d'intérêt

[J'aime bouger →](#)

[Je veux être utile aux autres →](#)

Autres métiers à découvrir

Pilote de drone

Ingénieur d'exploitation dans l'aérien

Dispatcheur

Horairiste